

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de GONNEVILLE EN AUGÉ**Séance du 13 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 13 février à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 février 2024 s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Harold LAFAY, Maire.

Présents : Mmes Marion LE GUEN, Aurore MOULIN et Nadine ANDREANI et MM Harold LAFAY, Olivier IACAZZI, Bernard GARREL et Cyril CLOUET.

Absentes excusées : Emma JUMEL et Anne HARIVEL

Pouvoirs : Emma JUMEL à Nadine ANDREANI, Anne HARIVEL à Elisabeth MAY

Secrétaire de séance : Cyril CLOUET

Ouverture de séance : 19h29

Présents : 9

Absents excusés : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 11

Ordre du jour :

- Approbation Conseil du 20 décembre 2023
- Demande subvention APCR pour aménagement cimetière
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2023-24
- Questions diverses

En préambule, le Maire demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour. La mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, suite à l'avis du Comité Social et Technique du CDG14 du 8 février dernier, arrivé en mairie après l'envoi de la convocation.

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 20 DECEMBRE 2023

► Aucune observation n'ayant été faite le PV du conseil du 20 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2. DEMANDE SUBVENTION APCR POUR AMENAGEMENT CIMETIERE

Devis LEBLOIS Environnement : 40 992 € TTC

Plan de financement :

Dépenses :

LEBLOIS: 36 851 € HT

Recettes

APCR : 18425.50 €

Fonds propres : 18425.50 €

► Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du principe de réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement prévisionnel, autorise le maire à solliciter auprès du département une subvention au titre de l'APCR, autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération, à l'unanimité des présents et représentés.

3. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-24

Le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Merville a été revu à la hausse (+ 100 € pour la maternelle et + 50 € pour l'élémentaire.

► Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Merville-Franceville pour de l'année scolaire 2023-24

- à 1 050 € pour chaque élève de classe maternelle
- et à 850 € pour chaque élève de classe élémentaire.

Cette dépense sera imputée, en fonctionnement, sur le budget 2024 de la Commune à l'article 65568,

4. MISE EN PLACE DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE

Lors du précédent Conseil un projet de délibération avait été établi pour pouvoir être présenté à la réunion du CST. Le CST a approuvé cette délibération qui doit être votée selon les bases suivantes :

Eligibilité : Contrat de travail au 1er janvier 2023

Période de référence : 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Tranche : tous les agents font partie de la même tranche

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 € (dans la limite du plafond de 800 € fixé par décret)

Versement : Cette prime sera versée en 1 fois avant le 30 juin 2024.

► **Après en avoir délibéré, le conseil approuve la mise en place de cette prime, à l'unanimité des présents et représentés.**

5. QUESTIONS DIVERSES

- **Revalorisation de la prime RIFSEEP**

Le RIFSEEP voté en 2020 prévoit 2 primes, l'IFSE qui peut être versée chaque mois en complément de traitement et le CIA sorte de prime de fin d'année dépendante de l'engagement dans son travail, chaque prime étant proratisée au temps de travail. Il est proposé de revaloriser cette prime et de savoir si elle peut ne pas être proratisée au temps de travail effectué. Ce projet de délibération sera soumis au CST dans l'année.

- **Cabinadons**

L'idée d'une cabine de plage est avancée. L'employé communal pourrait la construire. Une nouvelle boîte à livres sera également créée.

- **Magicien Noël**

Le Conseil fixe les dates des festivités de Noël : samedi 7 décembre pour le repas des seniors et vendredi 13 décembre pour le Noël des enfants. L'idée d'un spectacle de magie est retenue et un devis doit être demandé.

- **Table ping-pong extérieure**

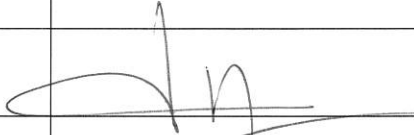
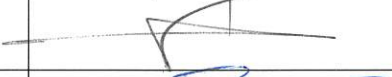



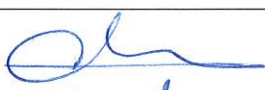

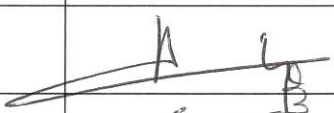

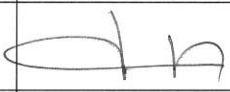
Le montant des devis demandés (environ 2 800 € TTC) est jugé trop élevé, d'autant plus que l'usage extérieur peut comporter des risques d'accidents. L'idée est donc abandonnée.

La séance est levée à 20h45

Le Maire, Harold LAFAY

Gonneville en Auge, le 14 février 2024

Le secrétaire de séance : Cyril CLOUET

13 février 2023	Signatures	Motif de non signature
LAFAY Harold		
IACAZZI Olivier		
LE GUEN Marion		
MOULIN Aurore		
MAY Elisabeth		
HARIVEL Anne		<i>pouvoir</i>
CLOUET Cyril		
ANDREANI Nadine		
GARREL Bernard		
DROUET Jacques		<i>pouvoir</i>
JUMEL Emma	